



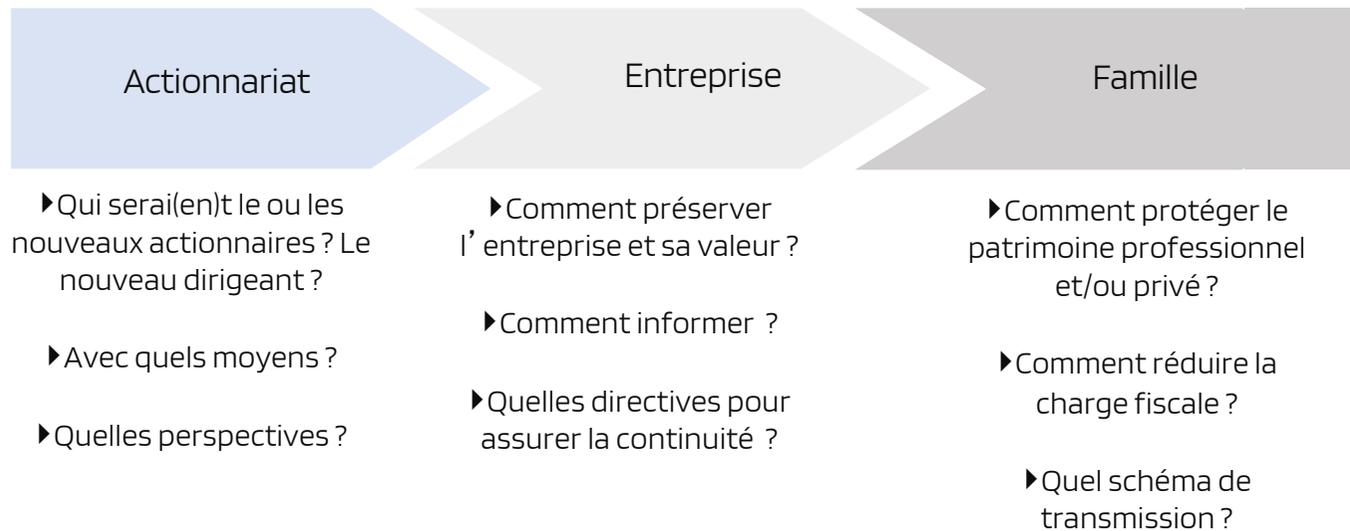
PLAN DE CONTINUITÉ DU DIRIGEANT

Dirigeants et Actionnaires :
que faire en cas de décès ? qui fait quoi ? avec quels moyens ?





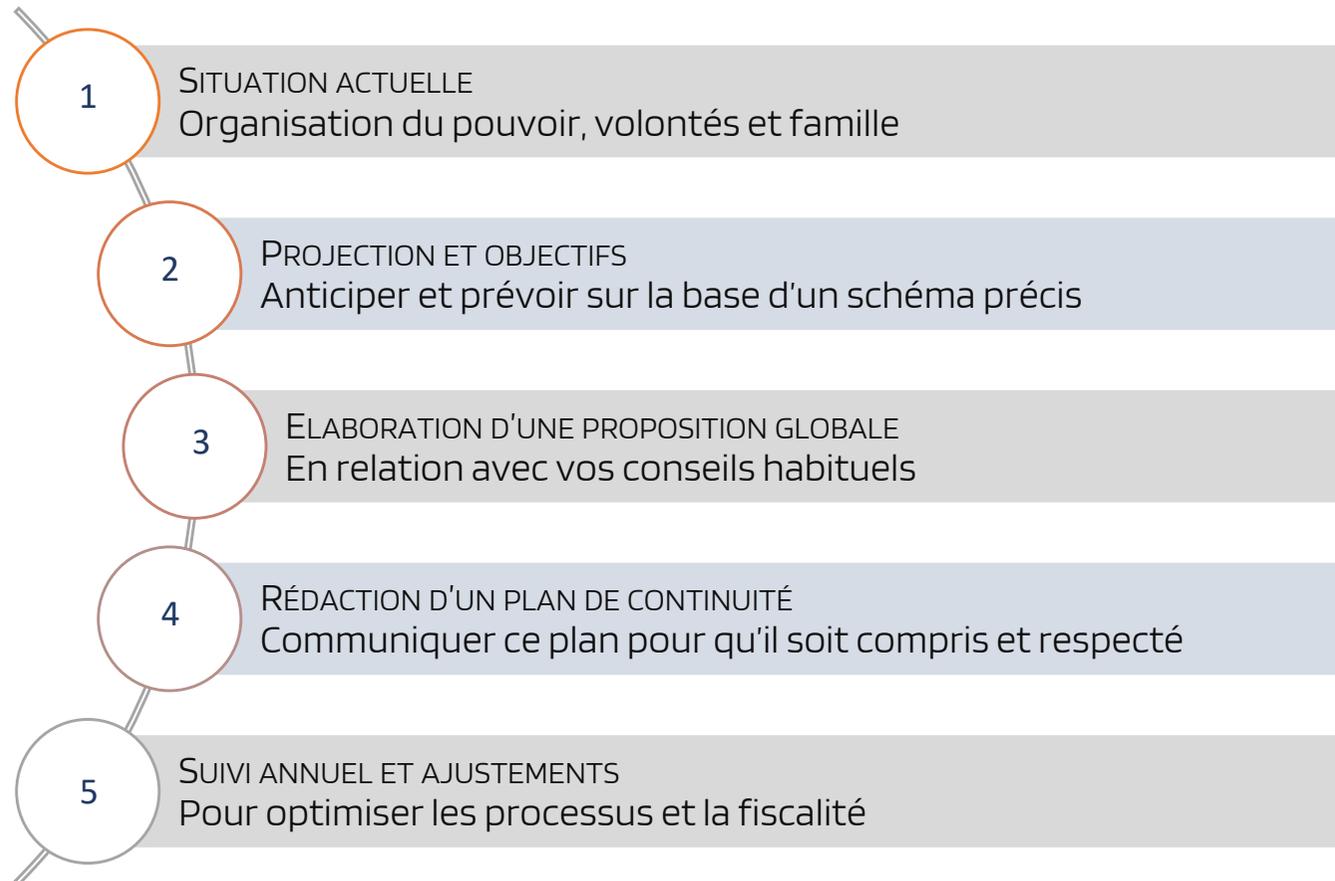
Plan de continuité successorale : approche globale et systémique



Gestion et prévention des risques du dirigeant et à titre privé
Préserver les intérêts de l' actionnaire, de la famille et de l'entreprise



Plan de Continuité : un processus en cinq étapes les bonnes questions-clefs)





Plan de continuité : les questions de base...

...en préparation d'une réflexion d'ensemble et d'un audit

1. Avez-vous déjà souscrit une assurance "homme-clef" et/ou une assurance-décès ?
2. Avez-vous un conseil patrimonial personnel qui ait une vision d'ensemble des sphères professionnelle et privée ?
3. Qui préserve vos intérêts professionnels au quotidien, tout en ayant une vision d'ensemble ?
4. Où vivent vos enfants ? Que souhaiteraient-ils pour vous ? Pour l'entreprise ?
5. Le jour où vous ne serez plus là, qui dans la famille gèrera vos affaires professionnelles ?
6. Qui dirigera votre entreprise, qui prendra votre «fauteuil» le lendemain où un décès se produirait ?
7. Avez-vous une idée de la valorisation actuelle de votre entreprise ? et des échelles de valorisation ?
8. Avez-vous déjà une estimation du montant des droits de succession applicable à la valeur de votre entreprise ?
9. Avez-vous/aurez-vous la liquidité et les montants nécessaires pour payer de tels droits ?
10. Avez-vous mis en place des dispositifs liés au pacte Dutreil (partie succession) ?
11. Avez-vous écrit vos directives pour le cas où décéderiez ? (pour votre famille, vos co-actionnaires, votre conseil d'administration, etc.)
12. Votre société pourrait-elle être pérenne sans vous ? Si non, comment en verriez-vous l'issue ?
13. Quelles seraient les 3 priorités d'une personne prenant la suite de votre fonction si vous n'étiez plus là ?
14. Estimez-vous avoir une assez bonne culture juridique, fiscale et patrimoniale pour gérer «seul» les sujets liés à la transmission ?
15. Avez-vous un "plan B" si vos projets de transmission ne pouvaient se réaliser comme à l'initial ?
16. Les pacte d'actionnaires, charte de famille, etc. sont-ils en capacité de répondre aux organisations pratiques de gouvernance et de direction opérationnelle ?



Plan de continuité : les questions de base...

...en préparation d'une réflexion d'ensemble et d'un audit

17. Avez-vous mis en place un mandat de protection future ? Des dispositions testamentaires ?
18. En terme de délégation bancaire, qui a la signature ? Quelles limites ? Quelles autorisations ?
19. Comment seraient transmis les mots de passe de vos affaires privées et professionnelles ?
20. Faudrait-il vendre l'entreprise en cas de décès ou d'invalidité permanente ?
21. Les statuts de votre société d'exploitation et/ou holding sont-ils revus périodiquement ?
22. Avez-vous une vision claire des régimes matrimoniaux de votre actionariat (le vôtre y compris) ?
23. Si applicable, la prévoyance personnelle est-elle suffisante pour les revenus du conjoint ? Des enfants (rente éducation) ?
24. Des placements en assurance-vie ont-ils été constitués pour laisser un patrimoine aux enfants rapidement disponible ?
25. Pourrait-il y avoir des conflits financiers en cas de décès ? Si oui, avec qui ? Pourquoi ?

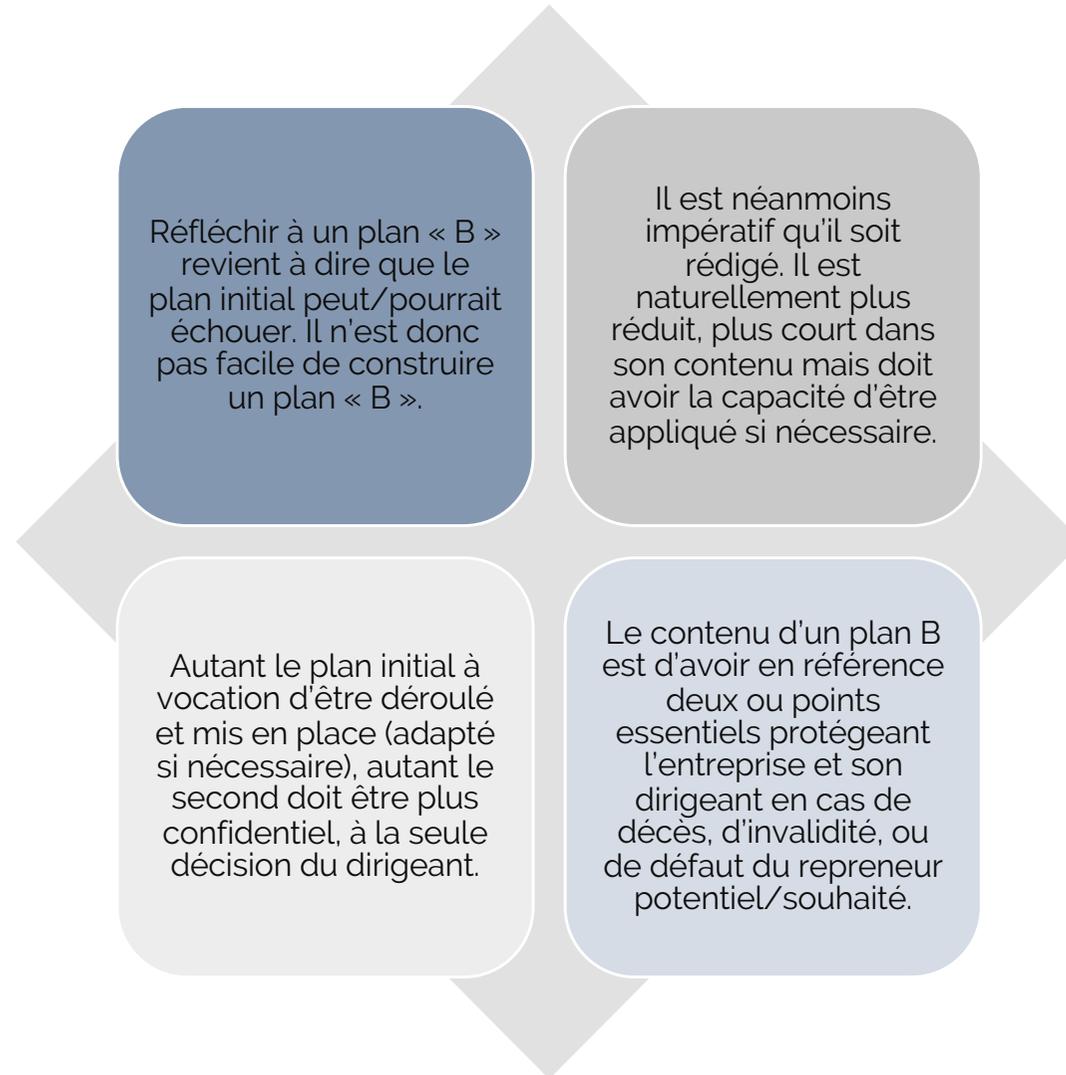


Nous avons un outil de suivi en ligne, privé et sécurisé sur lequel le client et Actionnal actualisent les sujets (points, avancement, commentaires client, commentaires Finadoc, actions à mener, qui fait quoi, quand, ...) pour valider ce plan de continuité, et le faire vivre au fil de l'eau.

<http://www.actionnal.com/PCD> (codes d'accès demo et demo)



AVOIR AUSSI UN PLAN "B"





METIERS DE FINADOC ACTIONNAL

ACTIONNAL est l'acteur des PME pour les aider à transmettre leur patrimoine professionnel à la génération suivante, voire à céder leur entreprise à un groupe industriel ou financier. Nous aidons aussi les actionnaires et dirigeants à valider leurs stratégies actionnariales (politique de dividende, arrivée des enfants, contrôle majoritaire, sortie de minoritaires, rôle des conjoints...).

A certains égards, notre suivi et notre mode de relation globale sont proches du family office (notamment la gestion dédiée avec FINADOC, département de gestion privée).

Les quelques valeurs fortes pour mettre en oeuvre tout ceci sont la confiance, la discrétion, et une parfaite intégrité. Nous travaillons en coordination intelligente avec les conseils habituels de la famille. Nous intégrons la culture d'entreprise et les principes familiaux dans nos actions, avec une démarche d'accompagnement de long terme.

Notre valeur ajoutée est répartie en 4 segments :

- 1- Conseils aux actionnaires
- 2- Family Office
- 3- Transmissions & Fusions-Acquisitions (pas d'intermédiation)
- 4- Gestion Privée du dirigeant

- FINADOC ACTIONNAL, marques commerciales de COSALE, SARL au capital de 600 000 euros.
RCS Lille Métropole 513 969 642
- Les relations avec nos clients font l'objet d'une lettre de mission, signée par les parties, respectant ainsi nos obligations légales de protection de leurs intérêts
- Cadre réglementaire, conformément à l'art. 325-3 du règlement général de l'AMF
- Membre de la CNCGP, agréée par l'AMF
- Courtier en assurances
- Conseiller en Investissements financiers
- ORIAS n 11 062 831 (www.orias.fr) placé sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 Rue Taibout, Paris)
- RC pro : MMA entreprises

